



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/159
28 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 28 FÉVRIER 2000, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 27 février 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des attaques lancées par des avions américains et britanniques contre l'Iraq et des bombardements d'installations civiles qui ont eu lieu entre le 15 et le 21 février 2000 et qui ont fait de nouveaux blessés parmi la population civile et gravement endommagé les installations en question. Le Ministre vous prie d'intervenir auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour qu'il soit mis un terme à ces actes d'agression qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettres identiques datées du 27 février 2000, adressées au
Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Comme suite à mes lettres précédentes, dont la dernière en date remonte au 21 février 2000, j'ai l'honneur de vous informer que des avions américains et britanniques continuent de lancer des attaques contre le nord et le sud de l'Iraq et qu'ils ont bombardé des installations civiles iraqiennes, tuant et terrorisant des civils et aggravant leurs souffrances. Vous trouverez ci-après le détail des violations commises par ces appareils entre le 15 et le 21 février 2000 :

1. Région nord : 64 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 15 février 2000, à 11 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dohouk, Tal Afar, Irbil et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 30;

b) Le 29 février 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties, survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Zakho, Ayn Zala et Aqra et bombardé des installations civiles, faisant trois blessés parmi la population civile. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 50;

c) Le 20 février 2000, à 11 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Zakho, Ayn Zala, Aqra et Bibo. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 50;

d) Le 21 février 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Zakho, Ayn Zala et Aqra. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

/...

2. Région sud : 189 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 15 février 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie Saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Bassorah, Artawi, Lassaf, Bassiya, Joulayba et Qorna. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à midi;

b) Le 16 février 2000, à 14 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie Saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 20 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Lassaf, Qorna, Samawa, Bassorah, Achbija, Joulayba, Jabayech, l'ouest de Taqtaqana, Imara et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 10;

c) Le 17 février 2000, à 12 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie Saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 26 sorties à partir de l'Arabie Saoudite et 22 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Lassaf, Qorna, Samawa, Achbija, Joulayba, Taqtaqana, Imara, Qal'at Sokkar, Artawi, Bassiya, Najaf, Ali al-Gharbi, Nassiriya, Chatra, Cheikch Sa'd, Kout, Hay, Salmane, Chanafiya, Diwaniya et Afak. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 40;

d) Le 18 février 2000, à 8 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie Saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 19 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 22 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Bassorah, Achbija, Joulayba, Artawi, Nassiriya, Salmane, Chanafiya, Rifa'i et Afak. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 heures;

e) Le 19 février 2000, à 13 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué

/...

28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et huit autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Bassorah, Achbija, Artawi, Nassiriya, Salmane, Lassaf, Afak, Qorna, Diwaniya, Kout et Qal'at Saleh et l'ouest de Taqtaqana. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 40;

f) Le 20 février 2000, à 17 h 15, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornade et EA-6B) venant d'Arabie Saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué six sorties et survolé les régions de Lassaf, Achbija, Noukhayb et Taqtaqana. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 17 h 50.

La poursuite de l'agression américano-britannique contre un Iraq inébranlable constitue désormais la politique établie des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. D'après les normes les plus élémentaires qui régissent les relations internationales, cette politique déclarée, dont les dirigeants des deux pays en question ne font aucun mystère, représente une violation patente de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international, qui interdisent le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre la sécurité et l'indépendance d'un État.

Le Gouvernement de la République d'Iraq condamne ces actes criminels dirigés contre des installations et des objectifs civils iraqiens, et nous vous prions de bien vouloir intervenir auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour qu'il soit mis un terme à ces agissements.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, qui se réserve le droit inaliénable de prendre les mesures voulues pour défendre la souveraineté de l'Iraq, l'inviolabilité de son territoire et la sécurité de son peuple, demande réparation pour tout le préjudice matériel, moral et humain qu'il a subi du fait des actes susmentionnés, conformément au principe de la responsabilité internationale.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Saïd AL-SAHAF
